

## Thérapie psychomotrice dans le canton de Vaud

*Offres de thérapie psychomotrice financées par le canton ou les communes*

	<b>Population</b> Pour les enfants en âge scolaire, durant toute la scolarisation (1h à 11h)
	<b>Zone de couverture</b> Tout le canton
	<b>Institutions/services responsables</b> Pour les élèves scolarisés en école ordinaire : La thérapie psychomotrice est proposée par les PPLS (Service de psychologie, psychomotricité et logopédie). Pour les élèves scolarisés en école spécialisée : La thérapie psychomotrice est pourvue au sein des établissements de pédagogie spécialisée eux-mêmes.
	<b>Liens et autres informations utiles</b> <a href="#">Service de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire</a> <a href="#">École spécialisé</a>
	<b>Contact de la section de Psychomotricité Suisse</b> Mail: <a href="mailto:section.vd@psychomotricite-suisse.ch">section.vd@psychomotricite-suisse.ch</a>